Rapport annuel 2020-2021

la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Environmental and Social Impact Review Committee

ᑲ·ᐁᔑ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔨᓴ
ᓇᓇᑲᒡᓴᑕᒃᓄᒡ
ᐋᔾᒋ

Le 29 juillet 2021

Monsieur Marc Croteau
Sous-ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur Isaac Voyageur
Administrateur régional du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Gouvernement de la Nation crie

Messieurs,

En mon nom personnel et celui des membres du Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du COMEX pour l'année se terminant le 31 mars 2021.

Je prends cette opportunité pour ajouter un mot sur l'impact cumulatif du transport routier qui devient un enjeu important dans le territoire de Eeyou Istchee Baie-James. L'augmentation progressive de l'intensité de la circulation routière devient préoccupante et le moment est arrivé pour discuter avec les intervenants publics concernés de cette problématique complexe afin de mieux préparer et soutenir les communautés touchées.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Mot du président

Je ne ferai certainement pas preuve de la plus grande originalité en débutant ce message en soulignant l'influence de la pandémie de la COVID-19 sur les opérations du COMEX qui s'est prolongée tout au long de la dernière année.

À l'instar de la planète, le COMEX a rapidement adopté avec succès un modus operandi virtuel afin d'assurer la poursuite de ses travaux tels que le suivi de nombreux dossiers et la tenue de ses rencontres régulières.

Par ailleurs, une série de trois rencontres publiques hybrides (virtuelles et présentielles) concernant le projet Rose Lithium-Tantale de la minière Corporation Éléments critiques se sont déroulées dans la ville de Matagami et dans les communautés des Premières Nations de Nemaska et d'Eastmain. Bien sûr la transition entre une rencontre en présentiel et virtuelle comporte ses défis et ses limites. Par contre, pour une première expérience on peut se permettre d'être indulgents et de conclure que les objectifs ont été atteints de manière satisfaisante.

Comme nous le rappelle ce vieux dicton, *l'expérience nous rend meilleurs*. C'est donc avec confiance que nous anticipons, s'il y a lieu, la tenue d'autres rencontres publiques virtuelles au cours de la prochaine année.

L'augmentation constante de l'activité humaine au sein du territoire visé par le chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois met à l'avant-scène des enjeux importants qui doivent interpeler plusieurs acteurs autant gouvernementaux, du secteur privé que de la société en général. Deux exemples me viennent à l'esprit pour illustrer le sérieux de cette problématique. Premièrement, l'intensité grandissante de la circulation routière et, en second, la protection des milieux humides. On a beau dire que le Nord et le Sud du Québec résident à des adresses législatives différentes en ce qui a trait aux régimes mis en place à l'égard de la protection de l'environnement. Nonobstant ce constat, on dispose de moins en moins d'excuses pour ne pas reconnaître que nous nous dirigeons tous vers une croisée qui transcende ces frontières administratives. On n'a pas encore atteint le seuil critique. Je ne voudrais pas être alarmiste. Toutefois, le moment est certainement opportun pour revoir les façons de faire d'hier afin de mieux préparer tous ensemble notre demain.

À cet égard, le COMEX, à l'intérieur de ses prérogatives, entend bien au cours de la prochaine année aborder ces questions avec d'autres acteurs afin de susciter une réflexion globale qui nous permettra de bénéficier mutuellement de nos connaissances et de nos expériences respectives.

En terminant, je voudrais remercier mes collègues du gouvernement de la nation crie et du gouvernement du Québec pour leur fidélité et leur engagement professionnel. Je voudrais aussi remercier Mme Vanessa Chalifour qui a accepté de relever de nouveaux défis professionnels et, du même souffle, souhaiter la bienvenue à Mme Sophie Cooper, PhD-Sciences de l'eau, au sein de notre équipe.

O nenh
Bonne lecture !

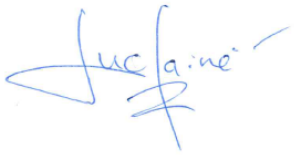

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Déclaration du président

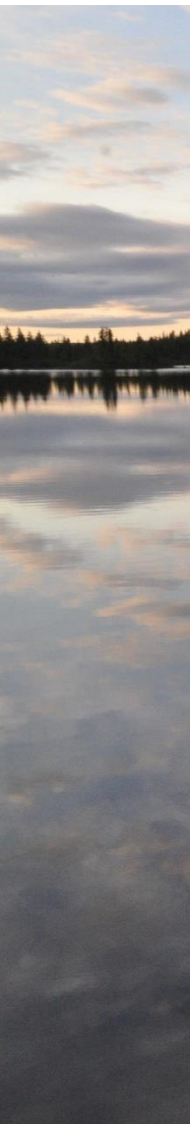

À ma connaissance, le rapport annuel 2020-2021 :

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités du COMEX;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du COMEX et indique le niveau d'atteinte des objectifs visés.

Le COMEX a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, un système d'échange d'information avec le MELCC de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de compte eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et de ses objectifs pour l'année 2020-2021.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel des activités.

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

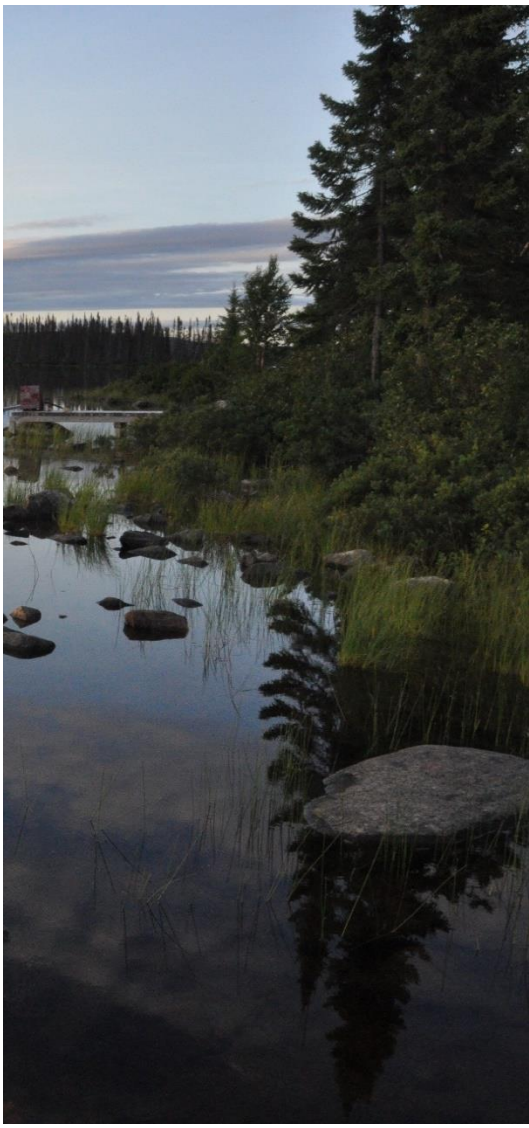

Acronymes

CA	**Certificat d'autorisation**
CBJNQ	**Convention de la Baie James et du Nord québécois**
COFEX-Sud	**Comité fédéral d'examen – Sud**
COMEX	**Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social**
GNC	**Gouvernement de la Nation crie**
LQE	**Loi sur la qualité de l'environnement**
MELCC	**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Table des matières

Présentation du COMEX

7 La mission
7 Le mandat
8 Le territoire d'application du mandat du COMEX
9 La composition du COMEX
10 L'éthique et la déontologie
10 Les recommandations du COMEX
11 La participation publique aux travaux du COMEX

Sujets d'actualité au COMEX

12 Impacts cumulatifs du transport
13 La Grande Alliance
13 Compensation des pertes de milieux humides

Communications, réunions et projets

15 Communications
15 Réunions du COMEX
16 Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un suivi
17 Les dossiers qui ont fait l'objet d'audiences publiques

Les ressources

18 Les ressources humaines et matérielles
19 Les ressources financières

Présentation du COMEX

La mission

Le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (Comité d'examen – COMEX) est un organisme indépendant qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'au bien-être économique et social des populations habitant le territoire de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au sud du 55e parallèle.

Le mandat

Le COMEX, créé par le chapitre 22 de la CBJNQ et ainsi que par le Titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), a pour mandat de formuler des recommandations à l'Administrateur provincial ou à l'Administrateur régional cri sur la réalisation ou le refus de projets de développement soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le cas échéant, il recommande à quelles conditions un projet peut se réaliser en précisant au besoin les mesures de prévention ou de correction appropriées.

Ainsi, le COMEX analyse chaque projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale et sociale en utilisant les expertises pertinentes des gouvernements du Québec et de la Nation crie. La participation des populations concernées ainsi que des autres personnes ou groupes concernés aux examens du COMEX, constitue également une partie importante des façons de faire du COMEX. Conséquemment, le COMEX identifie les préoccupations des populations du territoire et, en particulier, tient compte du savoir traditionnel des communautés autochtones.

Dans le cadre de son mandat, le Comité d'examen accorde une attention particulière aux principes suivants :

- La protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des citoyens cris;
- La protection de l'environnement et du milieu social;
- La protection des citoyens cris, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- La protection de la faune, du milieu physique et biologique et des écosystèmes;
- Les droits et garanties des citoyens cris dans les terres de la catégorie II;
- La participation des citoyens Cris à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- Les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones;
- Le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement;
- La réduction par des moyens raisonnables et plus particulièrement par les mesures proposées ou recommandées à la suite du processus d'évaluation et d'examen, des répercussions indésirables découlant du développement relativement à l'environnement et au milieu social sur les citoyens cris et les communautés cries.

Le territoire d'application du mandat du COMEX

Le territoire d'application du mandat du COMEX est situé au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 69e méridien, comme précisé à l'alinéa 22.1.6 de la CBJNQ. Il inclut aussi les terres de catégorie I et II de Whapmagoostui, un village cri situé au nord du 55e parallèle. Le régime territorial instauré par la CBJNQ divise ces terres en trois catégories. Les terres de catégorie I sont les terres à usage exclusif des citoyens cris et sont situées à proximité des villages autochtones. Les terres de catégorie II sont des terres publiques sur lesquelles les citoyens cris ont des droits de chasse, de pêche et de piégeage exclusifs. Finalement, les terres de catégorie III sont des terres publiques sur lesquelles les citoyens cris possèdent un droit de chasse, de pêche et de piégeage, sans permis, sans limites de prise et en tout temps, sous réserve du principe de conservation.

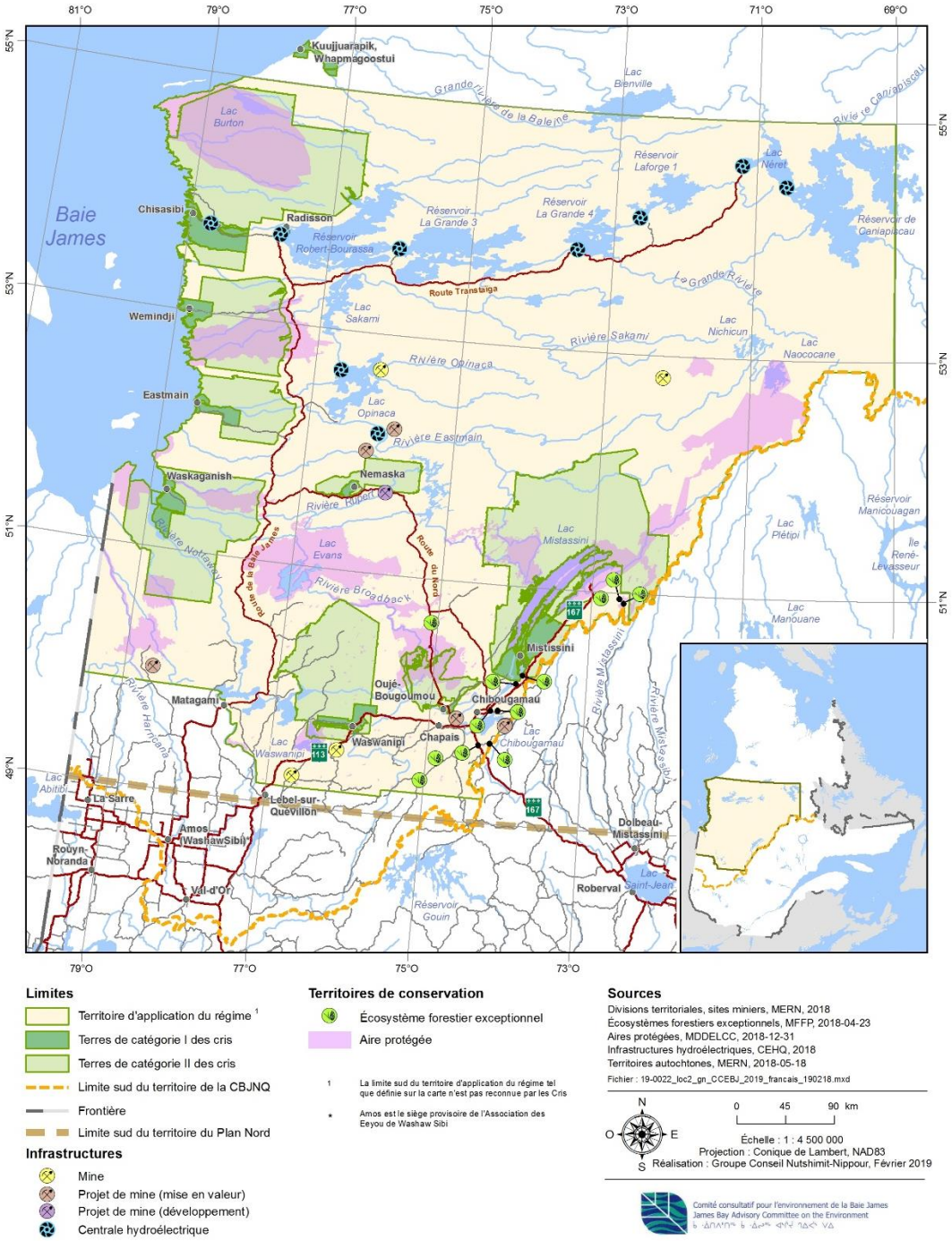

La composition du COMEX

C'est l'alinéa 22.6.1 de la CBJNQ qui crée le COMEX et en définit sa composition.

> « Il est créé un comité provincial d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après désigné par les termes « comité provincial d'examen »). Il constitue l'organisme d'examen en ce qui a trait aux projets de développement de compétence provinciale dans le Territoire.
>
> Le Comité provincial d'examen est composé de cinq (5) membres. Le Québec nomme trois (3) membres et l'administration régionale crie (maintenant le Gouvernement de la nation crie) nomme deux (2) membres. Le président est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui le choisit parmi les membres nommés par le Québec. La rémunération d'un membre et ses dépenses sont à la charge de la partie qui l'a nommé; toutefois, les dépenses des représentants cris sont imputées au secrétariat. »

Au cours de l'année 2020-2021, le COMEX était formé des membres suivants :

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Luc Lainé, président
Daniel Berrouard
Robert Joly

Membres nommés par le gouvernement de la Nation crie

John Paul Murdoch
Brian Craik

Luc Lainé

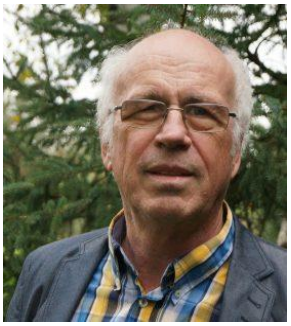

Daniel Berrouard

Robert Joly

John Paul Murdoch

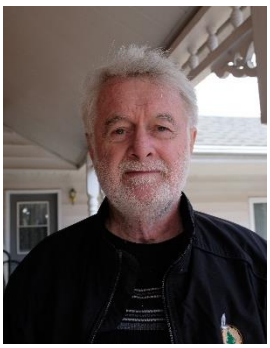

Brian Craik

L’éthique et la déontologie

Le COMEX est un organisme public dont les membres sont considérés comme étant des administrateurs publics au sens de la Loi sur l’administration publique. Les membres du COMEX sont tenus, dans l’exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d’éthique et les règles de déontologie définis dans le *Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux du code d’éthique et de déontologie adoptés par le COMEX. En cas de divergence entre ces textes, les principes et les règles les plus exigeants s’appliquent. La Déclaration de valeurs de l’administration publique québécoise guide aussi les membres dans l’exercice de leurs responsabilités.

Le code d’éthique du COMEX, auquel chacun des membres souscrit, est disponible sur le site Internet à l’adresse suivante : http://comexqc.ca/a-propos/ethique-deontologie/

Les recommandations du COMEX

La CBJNQ détermine que les projets soumis au régime d’examen et d’évaluation des répercussions relèvent respectivement de l’autorité de trois administrateurs selon leur compétence: un en matière de compétence québécoise, un nommé par le gouvernement de la Nation crie pour les projets de développement situés sur les terres de catégorie I et un en matière de compétence fédérale. Dans ce dernier cas, les projets sont examinés par le Comité fédéral d’examen (COFEX-sud).

À la suite de l’examen des projets qui lui sont soumis, le COMEX transmet ses recommandations à l’Administrateur responsable du chapitre 22 de la CBJNQ. C’est l’Administrateur qui décide d’autoriser ou non un projet et, le cas échéant, à quelles conditions il peut se réaliser. Si l’Administrateur refuse ou est incapable d’accepter une recommandation du COMEX, ou s’il désire modifier sa recommandation, il doit le consulter et motiver sa décision (article 22.6.17 de la CBJNQ).

L’Administrateur actuellement désigné par le gouvernement du Québec est Monsieur Marc Croteau, sous-ministre du MELCC, alors que celui désigné par le gouvernement de la Nation crie est Monsieur Isaac Voyageur, directeur du Service de l’environnement et des travaux correcteurs au gouvernement de la Nation crie.

La participation publique aux travaux du COMEX

Le COMEX a adopté une *Directive sur la participation publique,* dont le texte est disponible sur le site internet du COMEX à l'adresse suivante : https://comexqc.ca/participation-publique/procedures-consultation/

Le concept de participation publique du COMEX s'appuie sur trois éléments : l'information, la consultation et l'audience publique. D'abord, l'information rendue publique sur un projet doit être complète et accessible. Voilà l'assise de tout processus de participation publique. Pour le COMEX, cela consiste non seulement à rendre accessibles à la population les informations relatives à son mandat, à ses procédures et à ses méthodes de travail, mais aussi les informations relatives aux projets en cours d'examen ou ayant été examinés. Ainsi, tous ces renseignements sont ou seront rendus accessibles sur le site internet du COMEX.

Ensuite, à l'étape de la consultation, le COMEX recherche des avis ou des opinions sur les projets qui font l'objet d'un examen. Aussitôt qu'un projet est annoncé « en analyse » sur le site internet du COMEX et tout au long de son examen, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires ou son avis via le site internet. Des commentaires écrits peuvent également être acheminés par courrier ou par courriel au secrétariat du COMEX.

Enfin, l'audience publique est un processus qui consiste à tenir à un moment précis une séance d'information et de consultation dans une communauté pour recevoir des avis et commentaires sur un projet ou au sujet d'une ou des modifications apportées à celui-ci. Il s'agit d'une étape qui fait appel à des échanges entre le public, le promoteur et les membres du Comité d'examen. Toutes les audiences du COMEX sont publiques. Selon la *Directive sur la participation publique*, c'est « le COMEX [qui] détermine la nécessité de la tenue d'une audience publique en prenant en considération les impacts et les enjeux environnementaux et sociaux du projet, les initiatives conduites par les promoteurs, ainsi que les avis et commentaires qui lui ont été transmis pendant la période de consultation ».

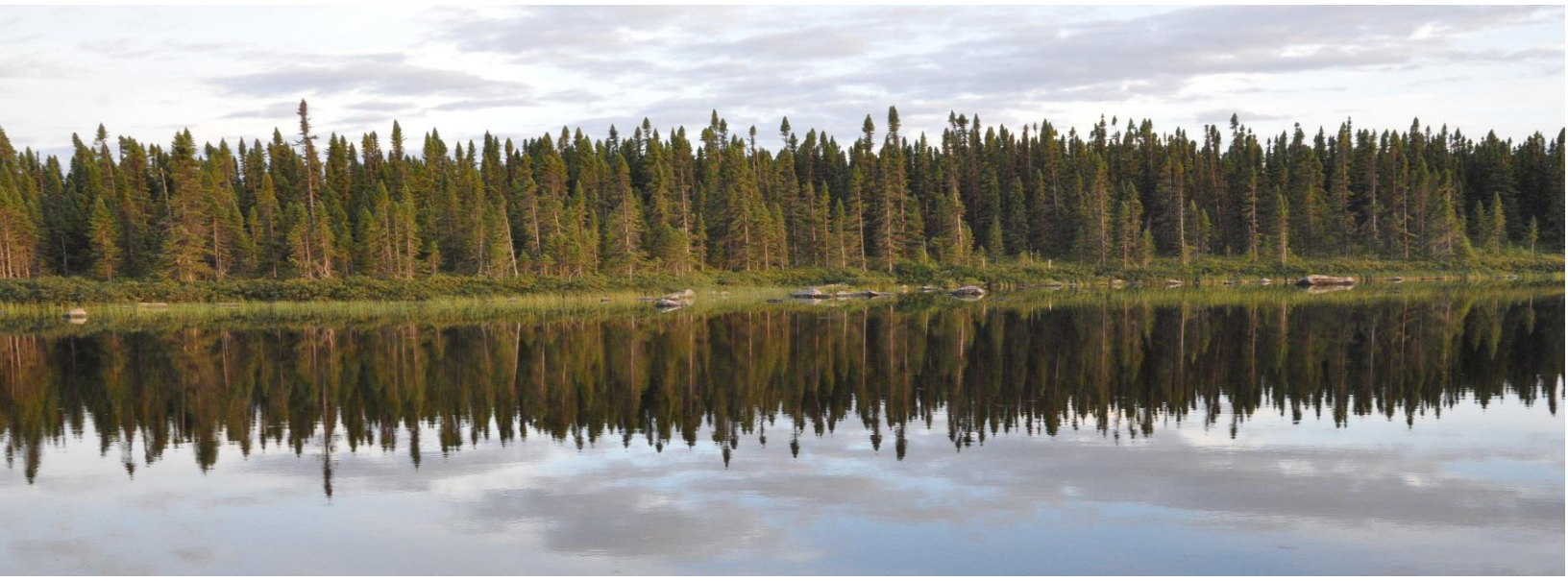

Sujets d'actualité au COMEX

Au cours des dernières années, le COMEX a posé de nombreuses actions permettant une bonification de la mise en œuvre du régime d'évaluation environnementale et sociale dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James. Des gestes concrets ont été posés en matière de transparence sur le processus général d'examen et pour favoriser une meilleure participation éclairée de la population affectée par les projets.

Impacts cumulatifs du transport

De tous les projets examinés par le COMEX au cours des dernières années, les projets miniers représentent une part substantielle des développements sur le territoire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Bien que leur empreinte environnementale soit essentiellement localisée au site d'implantation du projet, ils comportent tous un enjeu de transport associé aux approvisionnements à la mine et au transport des produits issus de l'activité minières.

Mis à part le projet de mine BlackRock qui utilisera essentiellement le transport ferroviaire, tous les autres impliquent la circulation de toutes sortes de véhicules, y compris des camions allant de 35 à 90 tonnes. Les voies de circulation empruntées se limitent à la Route du Nord, à la Route Billy Diamond et aux routes 113 et 167. Essentiellement, il s'agit de rejoindre Matagami à l'ouest et à Chibougamau à l'est, les deux voies de sortie vers le sud.

Les caractéristiques des routes empruntées ne sont pas en cause, leur capacité portante ou leur largeur étant adéquate pour le transport lourd. Toutefois, les examens du COMEX et les consultations publiques menées dans les communautés font surtout ressortir des enjeux de sécurité. La vocation de ces routes n'est pas qu'industrielle. Elles sont utilisées par les cris et les jamésiens pour leurs déplacements entre les localités, pour les loisirs et les activités traditionnelles sur le territoire. De plus en plus de touristes se rendent également sur le territoire, encouragés par les politiques de développement économique des divers paliers de gouvernement.

S'ajoute à cet enjeu de sécurité, ceux liés à la poussière soulevée sur les routes non pavées, au bruit, à la détérioration de la qualité de l'atmosphère et la détérioration des infrastructures routières.

Le COMEX demande à chaque promoteur d'évaluer sa contribution aux impacts cumulatifs du nombre de véhicules sur les routes. Toutefois, comme ce problème implique l'ensemble des promoteurs, il n'appartient pas à un promoteur en particulier de trouver une solution satisfaisante pour tous.

La responsabilité de ces routes est distribuée entre plusieurs intervenants que ce soit leur propriété, leur entretien ou les normes de circulation : ministère des Transports, Hydro-Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, sans compter le rôle intégrateur de la Société du Plan nord.

Le COMEX souhaite qu'une vision coordonnée, du transport, basée sur les données de chaque projet minier, puisse aider à guider les interventions et à réguler la circulation sur les routes du territoire de façon à en favoriser un usage sécuritaire pour tous les utilisateurs.

Au cours de la prochaine année, le COMEX souhaite tenir des discussions avec les divers intervenants impliqués.

La Grande Alliance

Le 17 février 2020, le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nation crie ont officiellement signé un protocole d'entente visant le développement économique à long terme, équilibré et respectueux des valeurs autochtones de la région d'Eeyou Istchee Baie-James. L'entente découle d'un processus de consultation avec les communautés cries et prévoit l'engagement communautaire en vue de l'élaboration d'un programme de développement des infrastructures de trente (30) ans visant à atteindre l'équilibre entre les mesures de protection de l'environnement et de la faune telles que les aires protégées et les infrastructures complémentaires de transport et d'énergie qui permettraient un développement des ressources naturelles selon leur niveau d'acceptabilité sociale.

Le COMEX accueille favorablement cette initiative car l'approche proactive aidera grandement à évaluer et à gérer les impacts cumulatifs des activités sur le territoire et améliorera le potentiel de l'acceptabilité sociale des projets qui émergeront à l'avenir. Les aspects visant à réduire l'utilisation des hydrocarbures par l'électrification des projets industriels et, par conséquent, à mieux maîtriser les émissions de GES de ces projets sont particulièrement intéressants pour le COMEX. Il s'agit, entre autres, d'assurer une meilleure gestion de la circulation routière avec une réduction du transport lourd, une meilleure efficacité énergétique et une utilisation plus rationnelle des infrastructures. Enfin, la préoccupation pour la connectivité des habitats pourra favoriser le maintien et le rétablissement de populations fauniques à risque.

Compensation des pertes de milieux humides

Pour contrer la disparition des milieux humides et hydriques au Québec, l'Assemblée nationale a adopté en 2017 la *Loi concernant la conservation des milieux hydriques et humides*. Cette loi vise particulièrement les milieux humides et hydriques du Québec méridional qui sont devenus très rares et sujets aux pressions incessantes du développement. La loi comprend des dispositions liées à la connaissance des milieux, à leur préservation, à leur restauration et à leur compensation lorsque leur protection n'est pas possible. Une compensation financière est prévue dans ces cas.

Les pertes de milieux humides et hydriques ont toujours été considérées par le COMEX dans l'évaluation des impacts des projets. Ce sont principalement les projets miniers, ces dernières années, qui ont un impact sur ces milieux. Mais dans le contexte nordique, où les tourbières, par exemple, sont omniprésentes, la compensation des milieux humides détruits ou affectés par les projets peut difficilement suivre la séquence et les modalités prévues par la Loi sur la conservation des milieux hydriques et humides.

Le COMEX, en accord avec le MELCC, a développé une approche progressive, axée d'abord sur une meilleure connaissance de ces milieux pour ensuite développer des mesures de compensation adaptées à chaque situation.

Jusqu'à maintenant, le COMEX a autorisé ou examiné des projets de compensation proposés par plusieurs opérateurs miniers dont les mines Whabouchi, Éléonore, Renard, BlackRock, Rose lithium-tantale et Bachelor. Plusieurs approches différentes ont ainsi été proposées : recherches fondamentales sur les caractéristiques des milieux humides nordiques, restauration de bancs d'emprunt et de tronçons de routes abandonnés, migration assistée, restauration de services écologiques, etc.

Tous ces projets font l'objet d'un suivi mais l'évaluation de l'utilité et de l'efficacité de ces mesures prendront encore plusieurs années. À ce stade-ci de sa démarche, le COMEX sent le besoin de faire le point avec les autorités du MELCC pour mettre en parallèle et comparer les situations du nord et du sud. Cet examen permettrait de valider l'approche suivie par le COMEX et éventuellement d'ajuster les façons de faire pour les projets à venir et déterminer comment la Loi sur la conservation des milieux hydriques et humides peut s'appliquer aux milieux nordiques.

Communications, réunions et projets

Communications

Le site internet

Une mise à jour, sur une base hebdomadaire, de son site permet au COMEX de communiquer l'actualité relative aux projets soumis à son analyse. Cette façon de faire vise essentiellement une plus grande transparence et permettre à quiconque intéressé par un projet, ou une modification de projet, d'être tenu au courant et accéder aux documents afférents. Un effort soutenu est consenti dans la diligence à fournir, au besoin et à l'intention des populations concernées, des documents traduits dans les langues d'usage autres que le français, soit en anglais et en cri.

Entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, 11 130 utilisateurs ont fréquenté le site. 34 151 pages ont été consultées au cours de 16 460 sessions. La durée moyenne d'une session est de 1 min 40 sec. En comparaison avec les statistiques de l'année précédente, ces chiffres démontrent une hausse de la fréquentation du site internet du COMEX de plus ou moins 19 %. De nombreux facteurs ont pu contribuer à cette hausse soit l'utilisation des réseaux sociaux, l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouveaux projets sur le territoire et la tenue d'audiences publiques par le COMEX en février 2021.

Les médias sociaux

Le COMEX publie certaines informations via ses comptes Facebook et Twitter afin de rejoindre un plus large public.

Les canaux externes de communication et d'information

Soucieux de mieux faire connaître et comprendre l'ensemble du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social, le COMEX demeure à l'affut des canaux externes de communication et des lieux d'échange.

RÉUNIONS DU COMEX

En plus des nombreux échanges soutenus entre les membres du COMEX, ces derniers se sont réunis en vidéoconférence (Teams), en raison du contexte au Québec en lien avec la COVID-19, à onze occasions pour traiter des dossiers soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

- 383e réunion : 29 avril 2020
- 384e réunion : 4 juin 2020
- 385e réunion : 9 juillet 2020
- 386e réunion : 27 août 2020
- 387e réunion : 29 septembre 2020
- 388e réunion : 29 octobre 2020
- 389e réunion : 25 novembre 2020
- 390e réunion : 16 décembre 2020
- 391e réunion : 28 janvier 2021
- 392e réunion : 24 février 2021
- 393e réunion : 25 mars 2021

LES DOSSIERS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN COMPLET, D'UNE MODIFICATION OU D'UN SUIVI

Entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, plusieurs décisions et recommandations ont été adoptées et ont été consignées au Registre des décisions et aux divers comptes rendus des réunions qui sont tous disponibles sur le site internet du COMEX au lien suivant : http://comexqc.ca/documents-du-comex/

Transmission de questions et commentaires

- Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet minier Rose Lithium-Tantale
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de l'usine de cogénération de Chapais
  - Demande de modification du CA – Installation d'une conduite de vapeur
- Projet minier Fénelon
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (documents manquants dans l'étude d'impact)

Transmission de questions et commentaires

- Projet de mine de lithium Baie-James
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet minier Éléonore
  - Demande de modification du CA – Exploitation du parc à résidus miniers
- Nouveau lieu d'enfouissement en tranchées à Wemindji
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (documents manquants dans les réponses à la première série de questions et commentaires)

Recommandations

- Projet des chemins forestiers «H section ouest» et «I»
  - Demande de modification du CA – Modifications concernant l'ouverture et l'exploitation de bancs d'emprunt et concernant les classes de chemins et de leurs caractéristiques
- Projet de dénoyage des fosses J-4 et 87 sur le site de l'ancienne mine Troilus
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de construction et d'opération de tranchées continues au lieu d'enfouissement en tranchée - LEET Oujé-Bougoumou
  - Demande de modification du CA
- Projet de réalisation de la restauration de la Mine Principale
  - Demande de modification du CA
- Projet diamantifère Renard
  - Demande de modification du CA – Programme de suivi environnementale et du milieu social
- Projet minier Éléonore
  - Demande de modification du CA – Exploitation du parc à résidus miniers

Suivis des conditions, suivi annuel et/ou autres suivis

- Projet minier Whabouchi
  - Suivi de la modification du CA pour la relocalisation du campement de construction temporaire sur le site minier

- Projet d'exploitation d'un gisement de fer-vanadium par Métaux BlackRock inc.
  - Suivi des conditions du CA

- Projet de site municipal d'enfouissement des déchets domestiques à Waswanipi
  - Suivi d'une condition du CA

- Projet minier Troilus
  - Rapport annuel de surveillance et d'inspection environnementale post-fermeture 2019

- Projet minier Éléonore
  - Rapport de suivi environnemental 2019

- Projet minier BlackRock
  - Suivi des conditions de la modification du CA
- Projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Whapmagoostui
  - Suivi des conditions du CA

- Projet de site municipal d'enfouissement des déchets domestiques à Waswanipi
  - Suivi d'une condition du CA

- Projet de l'usine de cogénération de Chapais
  - Demande de modification du CA – Installation d'une conduite de vapeur (projet déjà construit, transmission d'une correspondance seulement)

- Projet minier Rose Lithium-Tantale
  - Annonce des audiences publiques

- Projet minier BlackRock
  - Suivi d'une condition de la modification du CA

- Projet minier Fénelon
  - Mise en suspens de l'analyse de l'étude d'impact

LES DOSSIERS QUI ONT FAIT L'OBJET DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le COMEX a tenu des consultations publiques le 15 février 2021, à Matagami en mode virtuel (vidéoconférence), et les 16 et 18 février 2021 à Eastmain et Nemaska en mode hybride (combinaison en présidentiel et vidéoconférence). Ces consultations avaient pour but de connaître les avis, les opinions et les préoccupations de la population sur le projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Éléments Critiques.

À la suite de ces consultations, le COMEX poursuit l'analyse du projet et fera éventuellement parvenir sa recommandation pour ce projet à l'Administrateur provincial.

Les ressources

Les ressources humaines et matérielles

La CBJNQ mentionne que le COMEX « est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions » et que « ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec » (al. 22.6.3). Ainsi, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques assure le fonctionnement du secrétariat du COMEX et assume les frais qui y sont reliés. Il affecte de plus certains de ses employés à l'analyse des projets qui y sont traités.

Le secrétariat est basé à Québec dans les bureaux du MELCC. La secrétaire exécutive gère les documents officiels du COMEX et voit à l'organisation et la rédaction des comptes rendus de réunions. Elle assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondante administrative du COMEX. Elle assure également la mise à jour du jour du site internet du COMEX. Le poste de secrétaire exécutive du COMEX a été occupé par Mme Vanessa Chalifour jusqu'au 21 mars 2021. Depuis, c'est maintenant Mme Sophie Cooper qui assure cette fonction.

Le gouvernement de la Nation crie (GNC) assure également le maintien d'un secrétariat aux évaluations environnementales et sociales. En communication avec la secrétaire exécutive du COMEX, la secrétaire du GNC assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondant administratif auprès de l'Administrateur régional, des membres du COMEX nommés par le GNC et des employés à l'analyse des projets pour le GNC. Elle assure également des communications étroites et constantes avec les membres des communautés cries. Ce poste a été occupé par Mme Kelly Leblanc.

Les ressources financières

Tel qu'il est stipulé à l'alinéa 22.6.3 de la CBJNQ, le COMEX est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions et ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec, « sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires à cet effet ». Les dépenses engagées par le COMEX au cours des dernières années sont présentées dans le graphique suivant :

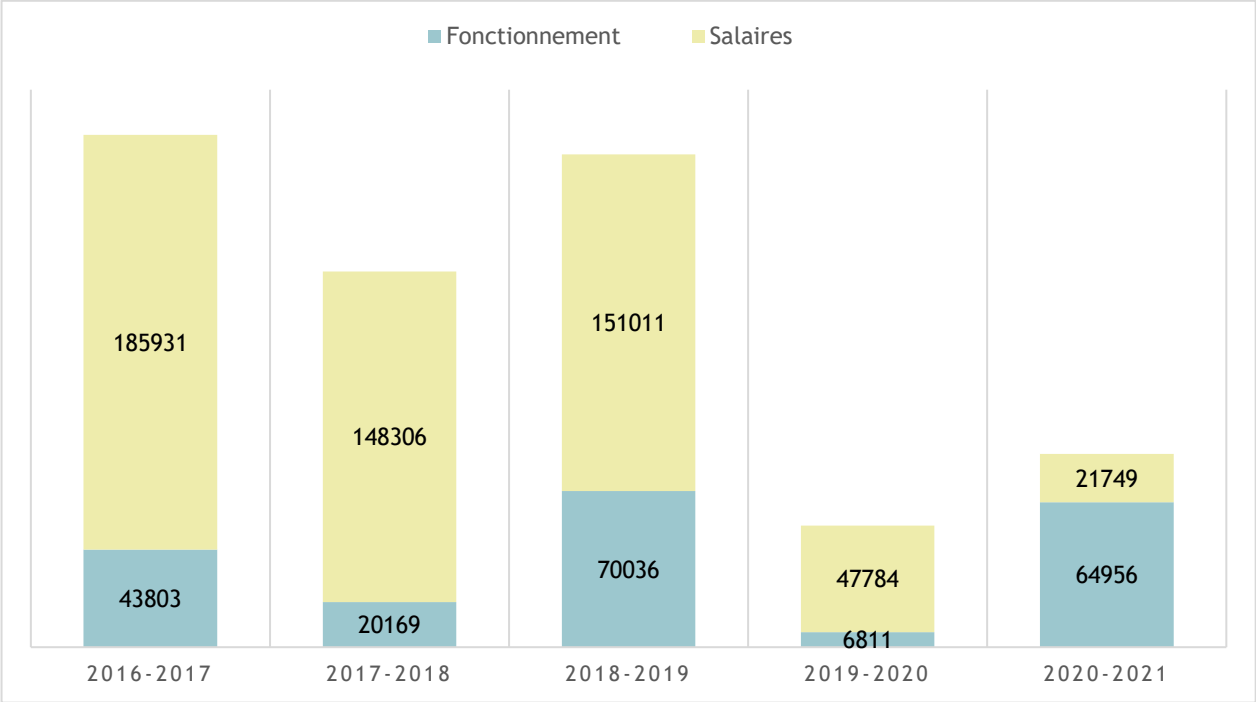

L'ensemble des dépenses est assumé par le gouvernement du Québec.
Les dépenses défrayées par le gouvernement de la Nation crie ne paraissent pas dans ce graphique.

la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Environmental and Social Impact Review Committee

ᑲ·ᐁᓱ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔨᓴ
ᓇᓇᑲᒡᓴᑕᒃᓄᒡ
ᐋᔾᒋ